



BUREAU RÉGIONAL DE LA

**Organisation
mondiale de la Santé**

Méditerranée orientale

**Comité régional pour la Méditerranée orientale
Soixante-sixième session
Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire**

**EM/RC66/INF.DOC.9
Août 2019**

Version pour le Comité régional

Original : Anglais

Processus de réforme de l'OMS, programme de transformation compris, et mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones



Processus de réforme de l'OMS, programme de transformation compris, et mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones

INTRODUCTION

1. Les bureaux de l'OMS dans les pays, territoires et zones¹ sont les premiers à mettre en œuvre des activités techniques et normatives de l'Organisation. La présence de l'OMS dans les pays est essentielle pour que les activités normatives de l'Organisation soient pertinentes et correspondent et répondent comme il se doit aux besoins et aux priorités des pays. Ainsi, l'OMS peut également collaborer de manière judicieuse et efficace avec les États Membres et avec les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires sur le terrain. Pour que l'OMS puisse agir dans les pays conformément au treizième programme général de travail, 2019-2023 et de façon à répondre aux demandes croissantes de leadership, qui découlent du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, sa présence dans les pays doit être prévisible et bien structurée.

2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble à la fois de la présence actuelle de l'OMS dans les pays et des projets en vue de renforcer la présence future de l'Organisation. Il s'appuie sur le rapport relatif à la présence de l'OMS dans les pays de 2019² et sur les résultats des examens fonctionnels des bureaux de pays de l'OMS, dirigés par les bureaux régionaux. La description de la présence future de l'OMS dans les pays reflète les activités en cours pour aligner l'organisation au niveau des pays sur le nouveau modèle de fonctionnement à l'échelle de l'Organisation,³ qui comprend quatre piliers pour l'ensemble des principaux bureaux aux trois niveaux de l'Organisation et qui vise à renforcer la cohérence, la mise en œuvre et la redevabilité concernant les activités de l'OMS.

¹ Dans les endroits où l'OMS n'a pas de bureau de pays, cette fonction est assurée par les bureaux régionaux.

² WHO presence in countries, territories and areas. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/country-cooperation/publications/who-presence-report-2019/en/>, consulté le 16 avril 2019).

³ Voir le document A72/48.

PRÉSENCE ACTUELLE DE L'OMS DANS LES PAYS

3. La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a demandé¹ un rapport biennal sur la présence de l'OMS dans les pays.² Ce rapport présente ce qu'est l'OMS, ce qu'elle fait et avec qui et avec quelles ressources elle travaille. Le rapport de 2019 donne des informations complémentaires sur le rôle joué par les bureaux de pays de l'OMS pour aider les gouvernements et les partenaires à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé et sur le soutien des initiatives en faveur de la coopération Sud-Sud et/ou de la coopération triangulaire, et il présente, en suivant les priorités stratégiques qui figurent dans le treizième programme général de travail, des témoignages concernant des actions menées dans les pays.

4. Compte tenu de l'ampleur des problèmes de santé publique qui relèvent de son mandat, l'OMS est l'une des organisations du système des Nations Unies les plus largement présentes sur le terrain. Elle est représentée dans six Régions et compte 123 chefs de bureau dans les pays, territoires et zones ainsi que 26 chefs par intérim. La diversité géographique s'améliore et la proportion de femmes augmente parmi les dirigeants de l'OMS sur le terrain. Dans les pays, la proportion de femmes cheffes de bureau est passée de 33 % en 2017 à 39 % en 2019, tandis que la proportion de chefs de bureau de l'OMS dans les pays, territoires et zones qui sont en poste hors de la Région où se trouve le pays dont ils sont ressortissants est passée de 18 % en 2010 à 28 % en 2019, tout près de la cible de 30 %, mais cette proportion varie selon les Régions.

5. Le nombre de membres du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur augmente parmi le personnel de l'OMS dans les pays. Au 31 décembre 2018, l'OMS comptait dans les pays 3956 membres du personnel, dont 20 % appartenaient aux catégories professionnelle et de rang supérieur (augmentation de 1 % par rapport à 2017), 30 % étaient des administrateurs recrutés sur le plan national (augmentation de 2 %) et 50 % appartenaient à la catégorie des services généraux (baisse de 3 %). La tendance à l'augmentation de la proportion de membres du personnel appartenant aux catégories professionnelle et de rang supérieur se poursuit.

6. Le vaste réseau de membres du personnel de l'OMS apporte un soutien aux pays par le dialogue stratégique, l'assistance technique et, le cas échéant, l'appui opérationnel. L'OMS assure une coopération technique sur la base de plans de travail biennaux élaborés dans le cadre de stratégies de coopération avec les pays et d'accords de collaboration biennaux (dans la Région européenne seulement). On compte actuellement 83 stratégies de coopération avec les pays et 26 accords de collaboration biennaux valables, et 24 autres pays, territoires et zones mettent au point ou actualisent une stratégie conformément aux priorités stratégiques qui figurent dans le treizième programme général de travail. La mise en œuvre et le suivi de la coopération technique de l'OMS, et l'établissement de rapports à cet égard, sont renforcés à l'aide de mécanismes communs à l'OMS et aux gouvernements ; selon les informations disponibles, ces mécanismes sont présents dans 89 % des bureaux de pays de l'OMS en 2019, contre 83 % en 2017, selon le rapport de cette année-là sur la présence de l'OMS dans les pays.

7. Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'OMS a aidé les gouvernements et les partenaires à mettre au point les outils techniques, les orientations et les plans de mise en œuvre nationaux et régionaux nécessaires. Elle a également créé des groupes consultatifs pour coordonner ces activités sur la base de données factuelles. Dans plus des trois quarts des 149 pays,

¹ Voir la décision WHA69(8) (2016), paragraphe 15.

² La présence de l'OMS dans les pays renvoie aux activités du Secrétariat de l'OMS en général, menées au moyen d'une présence physique de l'OMS et du soutien coordonné des autres niveaux du Secrétariat, par exemple à travers un soutien technique au niveau des Régions et du Siège, l'élaboration de normes, l'appui technique, l'administration des programmes et la coordination de l'appui aux pays.

territoires et zones où l'OMS est physiquement présente, les gouvernements ont mis en place un mécanisme national de coordination pour mettre en œuvre et suivre les objectifs de développement durable. Les deux tiers des bureaux de pays ont indiqué que le gouvernement contrôlait périodiquement l'avancement des plans nationaux pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou des plans destinés à intégrer les objectifs de développement durable dans les plans et programmes existants, tandis qu'un peu moins de la moitié d'entre eux ont présenté un rapport annuel au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable.

8. Le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous offrira à tous les bureaux de pays de l'OMS un cadre pour coordonner les activités des partenaires et des gouvernements en vue d'atteindre plus vite l'objectif 3 de développement durable (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). À l'échelle mondiale, 93 % des bureaux de pays de l'OMS ont indiqué qu'ils menaient une action de sensibilisation afin que les objectifs de développement durable soient intégrés dans les plans nationaux, tandis que 89 % d'entre eux assurent un appui technique pour intégrer les objectifs dans les plans, politiques et programmes nationaux et 87 % d'entre eux donnent des conseils et/ou assurent une facilitation ou une coordination pour définir des cibles et/ou des indicateurs nationaux.

9. Les bureaux régionaux et le Siège de l'OMS apportent un soutien aux bureaux de pays. Entre janvier 2017 et le 31 juillet 2018, 5870 missions ont été rapportées, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à 2015. La plupart (57 %) de ces missions ont été organisées par les bureaux régionaux. Conformément au treizième programme général de travail, les ressources allouées aux pays augmentent progressivement. Au total, US \$2,48 milliards ont été consacrés aux activités de l'OMS dans les pays pour l'exercice 2018-2019, ce qui représente 79 % du total des coûts prévus au niveau des pays. Il faut être attentif au fait que des écarts persistent entre le budget prévu et les fonds réellement mis à la disposition des pays. En outre, 58 % de ces fonds ont été alloués à la lutte contre la poliomyélite, aux interventions en cas de flambée et de crise et aux programmes spéciaux et il n'est resté que 42 % (US \$1,036 milliard) pour la coopération technique dans le cadre des programmes de base. Au 31 décembre 2018, 55 % des fonds distribués pour l'exercice 2018-2019 avaient été dépensés au niveau des pays.

10. L'intégration et la coopération sur le terrain sont impératives pour atteindre les ODD. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'OMS a collaboré activement à la réforme des Nations Unies au niveau des pays et 128 bureaux de pays de l'OMS ont participé à l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui tient compte de la plupart des priorités énoncées dans les stratégies de coopération de l'OMS avec les pays. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la coopération régionale et internationale, pour l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation. À l'échelle mondiale, les bureaux de l'OMS dans les pays, territoires et zones des six Régions ont indiqué qu'ils soutenaient au total 241 initiatives de coopération Sud-Sud et/ou de coopération triangulaire en 2018.

11. Le treizième programme général de travail est axé sur l'impact de l'OMS dans les pays. Bien que son application ait débuté en janvier 2019, beaucoup d'expériences, de témoignages et de réalisations des pays datant de 2018 ont été pris en compte pour évaluer la contribution actuelle de l'OMS à la protection et à la promotion de la santé et au service des populations vulnérables : les bureaux de pays ont apporté plus de 200 témoignages faisant état de réalisations et de progrès dans le cadre de la collecte des données pour l'établissement du rapport de 2019 sur la présence de l'OMS dans les pays. Plus du tiers des témoignages recueillis se rapportaient à l'extension de la couverture sanitaire universelle et au renforcement des systèmes de santé dans les pays. Plus de 60 % des témoignages concernaient la promotion de la santé à toutes les étapes de la vie.

PLANIFICATION DE LA PRÉSENCE FUTURE DE L'OMS DANS LES PAYS

12. La présence de l'OMS dans les pays est un élément indispensable du modèle de fonctionnement de l'OMS à trois niveaux, qui comprend les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Siège. Les trois niveaux s'efforcent de collaborer de manière unifiée afin d'avoir un effet positif sur la santé. En 2013, le Secrétariat a créé un groupe spécial interne sur les rôles et les fonctions des trois niveaux de l'OMS pour distinguer de quelle manière chaque niveau est chargé de contribuer à l'impact des six fonctions essentielles de l'OMS. En s'appuyant sur ces travaux et dans le contexte du treizième programme général de travail, de la réforme des Nations Unies et du programme de transformation de l'OMS, le Directeur général et les Directeurs régionaux ont annoncé le 6 mars 2019 que les rôles des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège seraient davantage précisés pour améliorer l'efficacité et l'efficience, renforcer le soutien apporté aux bureaux de pays et permettre un travail plus fluide aux trois niveaux. Selon le nouveau modèle de fonctionnement, les bureaux régionaux dirigeront les activités de coopération technique de l'Organisation et seront les principaux pourvoyeurs d'experts pour soutenir les bureaux de pays. Le Siège s'attachera à produire les biens mondiaux de santé publique dont les États Membres ont besoin et que les bureaux de pays demandent, et il fournira une assistance technique spécialisée et des moyens de renfort, le cas échéant.

13. Dans ce contexte et parallèlement à l'élaboration et à la finalisation du treizième programme général de travail, un examen et une analyse approfondis du modèle de fonctionnement de l'OMS au niveau des pays ont été effectués, dans le cadre plus large du programme de transformation, afin que l'OMS puisse remplir sa mission et soit correctement organisée pour appliquer sa nouvelle stratégie. Ce travail s'est appuyé sur des examens fonctionnels au niveau des pays, sur des examens des meilleures pratiques dans toutes les Régions, sur des témoignages de succès, sur les impératifs énoncés dans le treizième programme général de travail et sur les possibilités offertes par la réforme des Nations Unies. Les activités visant à définir une présence prévisible et durable de l'OMS dans les pays se sont déroulées en trois phases. Premièrement, les moyens nécessaires pour que l'OMS exerce ses fonctions essentielles dans les pays ont été étudiés et plus précisément définis. Deuxièmement, une stratégie a été établie pour que le financement de la présence de l'OMS dans les pays soit plus pérenne et plus prévisible. Troisièmement, on définit actuellement une structure minimale commune à tous les bureaux de pays de l'OMS et conforme au treizième programme général de travail, adaptée au contexte de chaque pays et compatible avec le nouveau modèle de fonctionnement de l'OMS aux trois niveaux.

14. Au cours de la première phase, quatre moyens principaux ont été considérés comme cruciaux pour que l'OMS exerce ses fonctions essentielles de manière prévisible au niveau des pays. Premièrement, les opérations dans les pays doivent être dirigées par un représentant de l'OMS capable d'une vision stratégique, doté des moyens nécessaires et bénéficiant d'un soutien, ce qui suppose parfois de redéfinir son rôle et ses capacités afin qu'il possède suffisamment de compétences dans les domaines de la santé publique, de la diplomatie de la santé, des partenariats, de la mobilisation des ressources, de la communication et de la gestion. Deuxièmement, les bureaux de pays doivent disposer de capacités normatives et techniques suffisantes, conformément aux priorités énoncées dans le treizième programme général de travail, et de plans d'appui aux pays couvrant les domaines essentiels que sont la couverture sanitaire universelle, l'amélioration de la santé des populations et la préparation aux situations d'urgence sanitaire et la riposte. Troisièmement, il doit aussi y avoir assez de moyens pour les systèmes d'information sanitaire/données, les partenariats, la mobilisation des ressources et la communication. Quatrièmement, les équipes de pays doivent nouer des relations plus étroites avec les États Membres, dans le secteur de la santé mais aussi avec des ministères d'autres secteurs, par exemple ceux des finances, de l'agriculture, de l'éducation, des infrastructures ou de l'industrie, qui ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre des politiques essentielles pour atteindre l'objectif 3 de développement durable et les cibles du triple milliard.

15. Une nouvelle approche du financement des bureaux de pays de l'OMS a été définie pour garantir la pérennité et la prévisibilité des fonctions susmentionnées. Cette approche, en trois volets, comprendrait le financement d'un ensemble de postes essentiels pendant toute la durée d'application du programme général de travail, idéalement par des contributions fixées et par des contributions volontaires de base à objet non désigné. Les capacités adaptables et les postes supplémentaires seraient financés selon les priorités des pays et les plans d'appui aux pays, lesquels seraient ajustés tous les deux ans dans le cadre de l'établissement du budget programme et financés par des ressources mobilisées à la fois au niveau institutionnel et au niveau des pays. Les moyens nécessaires ponctuellement, à tout moment de l'exercice biennal, pour faire face à des demandes imprévues, comme des situations d'urgence, seraient mis à disposition à l'échelle voulue grâce, à la fois, à des fonds à objet désigné, à des fonds à objet non désigné et à des fonds d'urgence.

16. Après l'annonce du nouveau modèle de fonctionnement de l'OMS le 6 mars 2019, des travaux ont commencé dans les six Régions en vue d'établir une structure fondamentale modèle et des capacités minimales pour les bureaux de pays. Cette structure fondamentale, qui sera alignée sur les quatre nouveaux piliers institutionnels (programmes, situations d'urgence, fonctions institutionnelles et, le cas échéant, relations extérieures), sera ajustée et adaptée aux différents contextes dans lesquels l'OMS agit. Les structures fondamentales correspondront à l'approche différenciée de l'OMS s'agissant de l'appui aux pays, exposée dans le treizième programme général de travail – dialogue stratégique, soutien stratégique, assistance technique et prestation de services.

17. Pour améliorer la qualité des activités de l'OMS dans les pays, les bureaux régionaux apporteront un soutien considérable et le Siège assurera une assistance technique spécialisée et des moyens de renfort, conformément au nouveau modèle de fonctionnement de l'OMS. Les nouvelles initiatives relatives à la transformation apporteront une contribution, par exemple par la mise en œuvre d'un nouveau processus institutionnel concernant la coopération technique de l'OMS et par la création d'« équipes d'exécution aux trois niveaux » pour les principaux programmes. Les multiples efforts de développement des moyens actuellement déployés dans le cadre du programme de transformation permettront également de renforcer les capacités et les compétences nécessaires au niveau des pays, par exemple par les moyens suivants : la révision du processus de désignation, d'évaluation et de sélection des représentants de l'OMS, et d'établissement de listes de réserve à cet égard ; la standardisation des critères et des niveaux de leadership dans chaque bureau de pays ; la nouvelle politique et le nouveau plan de mobilité géographique de l'OMS qui seront opérationnels d'ici à la fin de 2019 ; les nouvelles possibilités de carrière et de développement professionnel ; et l'ouverture, à terme, de l'Académie de l'OMS.

= = =